

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

14 septembre 2018

Date d'affichage :

27 septembre 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **20 septembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mme DUBREUIL (absente à la question n° 11), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacques LAMY

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Chantal RAMBAUX

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET pour la question n° 11

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

absent

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Vincent PERGET

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20180920-DELIB180933-DE
Date de télétransmission : 24/09/2018
Date de réception préfecture : 24/09/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 SEPTEMBRE 2018**

QUESTION N° 33

OBJET : Carreau Central de la Halle : règlement intérieur et tarifs de location

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 5 septembre 2018

La halle récemment rénovée et utilisée seulement le samedi et le mercredi matin peut permettre une utilisation pour l'organisation de diverses manifestations, sa situation centrale dans la ville en faisant un atout majeur d'animation.

Il convient d'adopter un règlement intérieur précisant les modalités d'utilisation et de location du carreau central de la halle.

Il convient également d'adopter des tarifs pour les locations qui ont lieu de mai à septembre en semaine (lundi journée ou mardi journée ou mercredi après-midi ou jeudi journée) et le week-end (du samedi 17h00 au dimanche 23h00).

Ces tarifs seront différents selon qu'ils s'adressent à la population riomoise ou extérieure.

Les demandes de location sont à adresser au service Vie associative.

	Riomois	Extérieur
Location en semaine par jour	350 €	500 €
Location week-end : forfait	700 €	1 000 €
Montant de la caution	1 800 €	
Tarif horaire compte de tiers	Selon délibération annuelle relative à la facturation du nettoyage des locaux	

Le Conseil Municipal est invité à :

- **adopter les modalités du règlement intérieur de la halle ainsi que les tarifs et autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document permettant leur mise en œuvre,**
- **rapporter la délibération du 16 décembre 2017 portant sur le même objet.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 20 septembre 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL